

COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE



***LES SANCTIONS DE L'ONU  
A L'ENCONTRE DE L'IRAK***

***Des mesures d'une efficacité contestable***

***Mémoire de géopolitique***

***du Commandant MASLIES***

***dans le cadre du séminaire « Proche et Moyen-Orient »***

***Directeur : Ambassadeur Marc BONNEFOUS***

***Avril 2002***

Les sanctions de l'ONU à l'encontre de l'Irak :  
des mesures d'une efficacité contestable

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : GENERALITES SUR L'IRAK

Géographie

Histoire

Institutions et vie politique

Population

Les sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies

DEUXIÈME PARTIE : CONSEQUENCES DES SANCTIONS

Le renforcement du régime irakien après une période de fragilisation

La sécurité régionale toujours menacée par les armes de destruction massive

## INTRODUCTION

Denis Halliday, alors responsable du programme humanitaire de l'ONU pour l'Irak, annonçait il y a trois ans sa démission en déclarant : « l'imposition de sanctions à l'Irak, décidée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, peut se comparer à une guerre non déclarée. Pour la population, les résultats sont les mêmes : mêmes destructions de son bien-être, même hypothèque sur son avenir ».

Entrées en vigueur en réponse à l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes au début du mois d'août 1990, les sanctions internationales ont été maintenues et de surcroît renforcées à la fin de la guerre du Golfe. Bien qu'aménagées depuis pour alléger en théorie les souffrances du peuple irakien, elles continuent, comme nous allons le voir, à peser sur celui-ci en épargnant les cercles du pouvoir. En outre, libéré de tout contrôle international depuis le départ des inspecteurs du désarmement fin 1998, Bagdad peut à nouveau se consacrer, comme ses voisins, au développement d'armes de destruction massive. L'objectif de l'ONU de garantir la sécurité régionale par le biais des sanctions contre l'Irak est donc bien loin d'être atteint.

Après une présentation générale de l'Irak et de l'évolution des sanctions internationales qui affectent le pays depuis bientôt douze ans, nous examinerons les conséquences de ces dernières sur les plans tant intérieur qu'extérieur, au niveau régional.

## PREMIÈRE PARTIE : GENERALITES SUR L'IRAK

### 1.1 Géographie

L'Irak a d'abord été connu sous le nom de Mésopotamie, "Mésos potamos" signifiant pays entre les fleuves. Les frontières de l'Etat actuel, en grande partie artificielles du fait du découpage, parfois arbitraire, opéré par les grandes puissances à l'issue de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, délimitent un territoire d'une superficie d'environ 440 000 km<sup>2</sup>.

L'Irak comporte un nombre élevé d'Etats limitrophes puisque pas moins de 6 pays ont une frontière commune avec celui-ci : la Turquie, la Syrie, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, le Koweït et l'Iran.

Le pays est dominé par la vaste plaine de la Mésopotamie où coulent, en direction du Golfe arabo-persique, le Tigre et l'Euphrate, prenant tous deux source en Turquie, l'Euphrate effectuant en outre un long trajet en territoire syrien avant de s'écouler en Irak.

Le Nord est occupé par les hautes montagnes du Kurdistan qui, avec des sommets dépassant les 3 000 mètres, prolongent le Taurus turc ou le Zagros iranien. Au Nord-ouest, les plateaux steppiques aux confins de la Turquie et de la Syrie s'abaissent en pente douce vers une large plaine alluviale formée par les vallées du Tigre et de l'Euphrate : la Mésopotamie proprement dite. Aux environs de Bagdad, les deux fleuves se rapprochent puis s'étalent dans une basse plaine marécageuse, avant de confluer pour former le Chatt-al-Arab débouchant sur le Golfe arabo-persique par un vaste delta.

L'Irak ne dispose que d'une vingtaine de kilomètres de côtes lagunaires, défavorables à des installations portuaires mais qui sont la seule ouverture sur le Golfe arabo-persique.

### 1.2 Histoire

#### 1.2.1 De Sumer à Saddam Hussein

L'Irak a une histoire très ancienne et très riche, qui explique l'importance de son patrimoine archéologique. Il est situé dans la région de l'ancienne Mésopotamie, l'un des berceaux de la civilisation de l'Antiquité où se sont succédé à partir du 6<sup>ème</sup> millénaire av. J-C de nombreux peuples tels que les Sumériens, les Assyriens, les Babyloniens, les Perses, les Grecs - Alexandre le Grand meurt à Babylone en 332 av. J-C -, les Parthes, les Romains, d'autres encore.

Les Arabes conquièrent la Mésopotamie au VII<sup>ème</sup> siècle ap. J-C et fondèrent des cités fortifiées et prospères sur les plans économique, culturel, politique et religieux, notamment avec la dynastie des Omeyyades puis celle des Abbassides.

Cette période prospère prit fin lors de la conquête mongole au XIV<sup>ème</sup> siècle avant de passer sous la domination ottomane au XVI<sup>ème</sup> siècle jusqu'à l'occupation de l'Irak en 1917 par les Britanniques qui héritent d'un mandat sur ce pays en 1920 lors de la conférence de San Remo. Cette dernière confirme en fait les accords Sykes-Picot de 1916, accords secrets franco-britanniques relatifs au démembrement et au partage entre les Alliés des provinces non-turques de l'Empire ottoman.

En 1921, Les Anglais intronisent l'émir hachémite Fayçal 1<sup>er</sup>, fils du chérif<sup>1</sup> de la Mecque. Puis ils mettent fin à leur mandat en 1930, et l'Irak obtient l'indépendance.

La royauté hachémite perdure jusqu'au 14 juillet 1958, date à laquelle un groupe d'officiers nationalistes de gauche renverse le roi Fayçal II<sup>2</sup> qui est exécuté.

Le général Kassem prend le pouvoir<sup>3</sup>, imposant une véritable dictature mais il est à son tour renversé cinq ans plus tard, le 5 février 1963, par une coalition de nassériens et de baasistes. Les frères Aref, tous deux généraux, vont alors exercer successivement les fonctions de président de la République, évinçant le parti Baas du pouvoir dans des soubresauts sanglants.

Mais ce parti va réussir à revenir au sommet de l'Etat grâce au putsch, le 17 juillet 1968, du général Ahmad Hassan al-Bakr, responsable de l'organisation militaire du Baas, lequel devient alors président de la République. Son cousin, Saddam Hussein, secrétaire général du Baas, parti unique qui depuis gouverne l'Irak, devient alors vice-président du Conseil de commandement de la révolution (CCR).

La répression s'installe, cependant que Saddam Hussein poursuit son irrésistible ascension : en 1979, il cumule la présidence de la République et celle du CCR. Parmi les quelque 500 exécutions qui marquent cette accession au pouvoir, celle de son premier artisan, Hassan al-Bakr.

---

<sup>1</sup> Chérif : prince musulman descendant de Mahomet par Ali et Fatima.

<sup>2</sup> Et par là même le gouvernement anglophile de Nouri Saïd.

<sup>3</sup> Il est en fait Premier ministre car la présidence de la République est assurée par un Conseil de souveraineté de trois membres.

### 1.2.2 La guerre Iran-Irak

A peine installé à la tête de l'Etat, Saddam Hussein assiste avec inquiétude à l'explosion de la révolution islamique chez le voisin iranien et prend la mesure du danger : les ondes de choc de la crise iranienne ne risquent-elles pas de faire éclater la structure ethnique et confessionnelle de l'Irak ? Très vite, une stratégie offensive est adoptée, qui exalte le clivage entre nationalistes arabes et islamistes chiites, et réactive le vieux mythe d'un antagonisme irréductible et historique entre mondes arabe et persan.

Dès 1980, l'Irak et l'Iran entrent en guerre suite à un contentieux géopolitique autour du Chatt el-Arab, fleuve-frontière se jetant dans le golfe Arabo-persique.

Cette confrontation de deux régimes en recherche de puissance est née à la fois :

- de la volonté de Bagdad d'annexer la riche région pétrolière du Khouzistan, région iranienne peuplée d'Arabes de l'autre côté du Chatt El-Arab, que les Irakiens appellent Arabistan ;
- de l'ambition hégémonique régionale du régime de l'ayatollah Khomeyni, désireux de s'emparer des Lieux saints de Nadjef et Kerbala en Irak, de La Mecque et de Médine en Arabie Saoudite, et de mettre la main par la même occasion sur les très rentables gisements pétroliers présents sur ces territoires.

Sur le plan militaire, l'Irak lance une offensive massive le 22 septembre 1980 en Arabistan couronnée de succès, mais un an plus tard l'armée iranienne lance une contre-offensive et repousse les forces de Bagdad sur ses frontières. Le bilan des deux premières années de guerre est donc un match nul.

Les années 1982 à 1987 vont être caractérisées par une guerre d'usure, avec l'introduction de nouveaux modes d'actions telles que les attaques aériennes sur les villes et les navires pétroliers.

Puis le conflit s'internationalise en raison :

- d'une part, de la demande par le Koweït d'une protection internationale après l'attaque de ses pétroliers et parce que l'Iran est à ses portes après avoir conquis la péninsule de Fao ;
- d'autre part, parce que la frégate Stark américaine est touchée par un missile irakien le 17 mai 1987 (la France a vendu des Super-étendard et des Exocet à Bagdad).

L'implication de la marine américaine dans le Golfe va se solder par la destruction de 6 bâtiments de guerre et d'un Airbus civil iraniens ; ce dernier ayant été abattu par erreur par le croiseur Vincennes, causant la mort de 290 personnes.

Finalement, après un avantage à nouveau du côté irakien, Saddam Hussein et l'hodjatoleslam Rafsandjani acceptent, en juillet 1988, la résolution 598 mettant fin aux hostilités.

Le bilan du conflit est éloquent :

- côté irakien, 1 200 000 morts et 50 000 prisonniers ;
- côté iranien, 3 000 000 de morts et 19 000 prisonniers.

Sans compter le coût exorbitant de la guerre pour les deux belligérants : 100 milliards de dollars de reconstruction par pays.

### 1.2.3 La guerre du Golfe

#### 1.2.3.1 Rappel des événements

Le 02 août 1990, c'est un Irak surarmé et surendetté qui envahit puis annexe le territoire de son minuscule et richissime voisin koweïtien. Outre le contexte pétrolier, Saddam Hussein, toujours animé par ses rêves de puissance et son ambition hégémonique, considère que le Koweït lui revient de droit : cet émirat artificiel, qui bloque l'accès de l'Irak au Golfe persique, a été détaché de l'ancien vilayet de Bassorah par les Britanniques. Avec l'apport des gisements koweïtiens, le maître de Bagdad peut désormais influencer sur le sort de l'économie mondiale d'autant que, dans sa tentative pour réunifier le monde arabe par la force, il menace directement l'Arabie Saoudite. Or, malgré son armement sophistiqué, celle-ci ne dispose pas d'une armée capable d'affronter la machine de guerre irakienne que, à l'instar des pays occidentaux, elle a contribué à créer. Quant aux pays arabes, tout à leurs divisions, ils sont incapables de former un front commun face à l'Irak qui est devenu – si l'on excepte Israël – la première puissance militaire de la région. Les Etats-Unis vont donc prendre la tête d'une coalition composée de 26 nations occidentales et arabes qui déploie en six mois 440 000 hommes dans la région – dont 300 000 Américains.

La guerre éclate le 17 janvier 1991, vingt-quatre heures après l'expiration de l'ultimatum de l'ONU enjoignant l'Irak de se retirer du Koweït. L'opération Desert Storm, composée d'une campagne aérienne de 5 semaines de raids intenses puis d'une offensive

terrestre de 4 jours, entraîne la débâcle économique et militaire du pays. Les troupes irakiennes très affaiblies évacuent le Koweït et un cessez-le-feu est conclu le 03 mars 1991.

### 1.2.3.2 Une guerre pour le droit, mais aussi pour le pétrole

Sur la planète, le pétrole constitue 40 % de l'offre mondiale d'énergie primaire. A lui seul, le Golfe assure 25 % de cette offre. Les variations des cours du pétrole n'ont pas les mêmes conséquences pour tous les pays, selon qu'ils disposent de réserves propres et détiennent la majorité des grandes compagnies pétrolières – comme les Etats-Unis – ou qu'ils sont, au contraire, très dépendants des importations et ont peu d'intérêts pétroliers – comme le Japon et nombre de pays européens. La position de la France est intermédiaire grâce à l'énergie nucléaire – qui assure plus de 80 % de l'énergie électrique française – et parce qu'elle dispose de compagnies pétrolières (Elf, Total).

Les Américains sont à la fois producteurs et importateurs de pétrole. La production américaine étant coûteuse, un prix du baril trop bas chez les Arabes lui enlèverait toute compétitivité. En même temps, les grandes compagnies américaines qui exploitent essentiellement du pétrole saoudien ont intérêt à ce que ce pétrole soit mis sur le marché à un prix élevé – le pétrole nationalisé des pays nationalistes arabes ne leur rapporte rien. L'optimum est donc compris entre l'intérêt des producteurs de pétrole américain et celui des Saoudiens : ni trop haut, ni trop bas ; et surtout du pétrole saoudien. Lorsque le prix du baril est bas, l'Amérique conserve ses réserves et achète du baril saoudien ; lorsqu'il est haut, elle consomme une partie de ses réserves.

Quant à l'Europe, elle dispose de peu de pétrole et cherche une offre importante et peu chère. Ceci étant, les intérêts des groupes pétroliers européens ne sont pas négligeables et les pays européens préféreraient que soient favorisés les pays exportateurs où sont installés leurs grandes compagnies.

Dès le début des années 1970, les Etats-Unis ont misé sur la hausse du prix du baril et ce, pour quatre objectifs essentiels :

- favoriser les revenus de leurs grandes compagnies ;
- augmenter la dépendance de l'Europe et du Japon ;

- assurer à leurs alliés clients producteurs, l'Irak du Shah et l'Arabie Saoudite, une rente de plusieurs centaines de milliers de dollars à investir dans les banques et les sociétés anglo-saxonnes ;
- le pétrole étant facturé en dollars, augmenter la masse de pétrodollars et, ce faisant, renforcer le poids du billet vert dans le monde.

En 1972, la nationalisation par les Irakiens de l'Irak Petroleum Company, dominée aux trois quarts par les Anglo-saxons, est inacceptable pour les Américains. Désormais, le pétrole irakien ne rapportera plus aux compagnies américaines ; mais qui plus est, ajouté à celui des nouveaux producteurs qui arrivent sur le marché, il va contribuer à faire chuter le prix du baril en augmentant l'offre.

Le choc pétrolier de 1973, qui voit la multiplication par quatre du prix du baril de brut, est provoqué essentiellement par les Iraniens et les Saoudiens, tous deux alliés des Etats-Unis.

Deux ans après la Révolution islamique iranienne de 1979, la guerre Iran-Irak neutralise l'offre irakienne. Dans ce conflit, les Etats-Unis appuient officiellement les Irakiens comme rempart du monde arabe majoritairement sunnite et de leur allié saoudien en particulier ; en sous-main, avec Israël, des ponts sont entretenus avec Téhéran (affaire de l' « Irangate »).

A partir de 1988, le chiisme islamiste cesse de constituer une menace forte pour le monde arabe, et en particulier pour les régimes pétroliers pro-américains. Pour les Américains, le problème reste l'Irak et son nationalisme arabe, Washington craignant que l'extension de l'idéologie arabiste ne débouche sur l'unité des Arabes et la prise en main de leurs intérêts pétroliers. Aux yeux de la Maison blanche, un succès de l'arabisme aurait deux conséquences majeures :

- une baisse du prix du baril par augmentation de l'offre arabe. Les réserves prouvées de l'Irak s'élèvent à 112 milliards de barils et les réserves ultimes à 215 milliards de barils<sup>4</sup>. Ce pays occupe le deuxième rang mondial, derrière l'Arabie Saoudite. Mais surtout, le prix d'extraction du pétrole irakien étant faible puisqu'il admet un coût de revient inférieur de quatre fois à celui du pétrole saoudien, l'Irak profiterait de cette situation, tandis qu'au contraire, l'Arabie Saoudite en souffrirait ;

---

<sup>4</sup> Bulletin de l'industrie pétrolière, mai 1998.

- une menace de l'existence de l'Etat d'Israël par l'unité arabe.

Jusqu'à la guerre du Golfe, l'Irak exerce une tension à la baisse du prix du baril qui est contraire à la stratégie américaine fondée sur l'optimisation des revenus koweïto-saoudiens.

En 1990, l'Irak accuse le Koweït de ne pas honorer ses engagements passés quant au remboursement de l'effort de guerre irakien pendant la guerre contre l'Iran ; le moment est venu pour Bagdad de mettre fin à l'indépendance de ce qu'il considère depuis toujours comme une province de l'Irak. Ce faisant, en mettant la main sur le pétrole du Koweït, l'Irak peut encore renforcer son poids pétrolier et mettre en péril son voisin saoudien.

Mais le contexte mondial est défavorable à l'Irak : 1990 est l'année de l'éclatement de l'U.R.S.S ; Bagdad ne peut donc guère espérer un soutien soviétique pour faire contrepoids aux Etats-Unis. La guerre du Golfe permet donc à Washington de mettre l'Irak à l'écart du marché pétrolier. Tant que le potentiel irakien reste inutilisé, l'Arabie Saoudite contrôle le marché du pétrole, fixe le prix du baril et profite des quote-parts de production irakiens, récupérés en 1990 avec l'assentiment américain.

### 1.3 Institutions et vie politique

#### 1.3.1 Le parti Baas

Depuis la révolution de juillet 1968, la vie politique irakienne est dominée par le puissant parti Baas, principale force dirigeante du pays, dont les principes inspirent la stratégie de la république aussi bien dans le domaine intérieur que sur le plan international.

Fondé à Damas dans les années 1940 par Michel Aflak, un chrétien orthodoxe, et Salah al Din, un musulman sunnite, le parti Baas (en arabe : renaissance) est un parti laïc et socialiste qui se veut pan-arabe et dont le projet a toujours été de faire de l'Irak une grande puissance régionale fondée à la fois sur la modernité sociale et sur la cohabitation des différentes composantes ethniques et confessionnelles du pays.

Ayant tenu son congrès constitutif en 1947, il est le premier parti à considérer l'ensemble du monde arabe comme son champ d'action. Parmi les idées fondamentales dominant la doctrine du Baas, on peut citer celles-ci :

- les Arabes forment une seule nation, la Nation arabe formant une unité culturelle ;

- la patrie forme une unité politique et économique indivisible ; la Patrie arabe appartient donc aux seuls Arabes, ce qui signifie que le colonialisme et tout ce qui s'y rattache constituent une entreprise criminelle ;
- l'aspiration à plus de justice sociale, afin de réduire les antagonismes internes qui compromettent l'unité de la nation arabe, sa cohésion et donc sa puissance.

Si le Baas reconnaît le rôle de l'islam dans la formation de l'arabisme, la constitution qui énonce les principes du parti ne fait toutefois pas référence directement à l'islam, dans un souci de créer un arabisme unitaire refusant aux diverses communautés un quelconque pouvoir politique ou administratif.

En matière d'organisation, une Direction nationale du Baas, formée d'une douzaine de membres appelée encore Commandement national, est élue par un Congrès national interarabe et a donc vocation sur l'ensemble de la nation arabe. Chaque pays arabe dans lequel le Baas est implanté (Irak, Syrie, Jordanie, Liban) dispose d'une Direction (ou Commandement) régionale, également élue, qui exerce un pouvoir collégial. A la base de cette structure pyramidale, on trouve des cellules d'une dizaine de membres, regroupées en sections dirigées par un comité élu et réparties suivant des secteurs géographiques (quartier, village) ou secteurs socioprofessionnels (entreprise, corporation).

Parti unique, le Baas quadrille la totalité du pays et assure son contrôle sur la société civile et sur l'Etat en même temps. Son fonctionnement au sommet reste secret alors que les luttes pour la conquête de l'appareil interne sont sourdes et peu connues du grand public.

Le parti Baas demeure contrôlé par la minorité sunnite du centre de l'Irak, plus précisément par le clan des Takritis, du nom de la ville natale du président Saddam Hussein, Takrit. Le pouvoir s'établit sur un système d'allégeances tribales à ce clan présidentiel et, plus spécifiquement, à la famille élargie du chef de l'Etat, les al-Majid. A l'origine, le parti comportait une solide composante chiite mais celle-ci a été progressivement éliminée des instances dirigeantes.

### 1.3.2 Les institutions

En vertu de la Constitution promulguée en juillet 1970 par le Conseil de commandement de la Révolution et amendée plusieurs fois depuis :

- la République irakienne est une démocratie populaire et un Etat souverain dont l'Islam est la religion d'Etat ;

- la plus haute autorité de l'Etat est le Conseil de commandement de la Révolution (CCR), qui élit en son sein, à la majorité des 2 tiers, un président et un vice-président (kurde en général) ;
- le président du CCR est en même temps président de la République, premier ministre et commandant suprême des forces armées. Il désigne et révoque un ou plusieurs vice-présidents de la République ainsi que les ministres.

Depuis sa création en juillet 1968, le CCR détient en fait, directement ou indirectement, tous les leviers de commande, restant ainsi l'organisme exécutif suprême, avec des attributions constitutionnelles et législatives considérables. En septembre 1977, ses membres, qui étaient initialement de six, sont portés, grâce à une réforme de la constitution, à vingt-deux afin d'y inclure les membres de la Direction régionale du Baas.

Le 16 mars 1980, le CCR promulgue deux lois, l'une instituant une Assemblée nationale pour l'ensemble de l'Irak, l'autre une Assemblée législative pour la région autonome du Kurdistan (50 représentants élus pour trois ans). Composée de 250 députés élus pour quatre ans, l'Assemblée nationale possède en principe quelques compétences : elle propose et vote les lois, ratifie les traités et accords internationaux, discute de la politique intérieure et étrangère, peut adresser des questions à un ministre et même proposer sa révocation au CCR.

Quant au gouvernement, il se présente plus comme un instrument de gestion et de coordination chargé de veiller à l'application des directives du CCR, que comme un organisme de réflexion et d'exécution.

### 1.3.3 Une opposition irakienne divisée

Il n'y a pas en Irak d'opposition interne reconnue et organisée. L'existence des milices armées du Baas se surajoutant à la police, à l'armée et aux puissants services secrets, rendent peu probable toute manifestation de contestation. Chaque émeute, quelle que soit la région où elle se déroule est brutalement et rapidement réprimée dans le sang. Les partis d'opposition, en exil à l'étranger, sont regroupés autour de 2 pôles : en Grande-Bretagne, où vivent des centaines de milliers d'Irakiens et en Iran où sont réfugiés là aussi plusieurs centaines d'Irakiens, en général chiites.

L'opposition irakienne est sortie de l'ombre à l'issue de la guerre du Golfe : de nouvelles formations sont apparues, des personnalités ont émergé. Cinq courants principaux

peuvent désormais être dégagés : les islamistes, les nationalistes arabes, les Kurdes, les communistes et les démocrates, auxquels il convient d'ajouter les formations politiques représentant les minorités, comme les Assyriens et les Turcomans. A l'exception des démocrates, les cinq courants cités se répartissent en différents partis politiques, avec leurs stratégies propres, leurs alliances, etc. Tous ont en commun un certain nombre d'objectifs : renverser Saddam Hussein, préserver l'intégrité territoriale de l'Irak, accepter le jeu démocratique, prévoir un statut spécial pour les Kurdes, fondé sur l'autonomie.

Par-delà cette belle harmonie de principes, l'opposition irakienne souffre de deux handicaps majeurs :

- d'une part, les antagonismes profonds et parfois violents qui fondent les relations entre les différentes formations, antagonismes souvent liés à des rivalités personnelles entre les dirigeants ;
- d'autre part, les ingérences extérieures qui se dessinent derrière chaque courant et entachent la crédibilité de leurs discours suspectés de servir avant tout les intérêts de puissances étrangères.

Ces deux caractéristiques combinées expliquent à la fois l'extrême fractionnement de l'opposition irakienne qui compte plus de soixante-dix groupes et les échecs successifs des tentatives de coordination des mouvements opérées par le passé sous divers patronages concurrents.

## 1.4 Population

### 1.4.1 Langue

La langue officielle de l'Irak est l'arabe. Le kurde est considéré comme la seconde langue ; d'autres langues (turcomane, syriaque) étant également pratiquées par les minorités correspondantes.

### 1.4.2 Vie religieuse

Conformément aux principes de l'arabisme moderne tendant à dépasser toutes les divisions, qu'elles soient tribales, étatiques ou religieuses, de nombreuses communautés religieuses coexistent bon gré mal gré en Irak, contrairement aux autres pays du Golfe.

Les musulmans, largement majoritaires (96% de la population), se divisent en deux groupes : 51% de chiites et 45% de sunnites. Les chiites, dans leur immense majorité arabes, sont concentrés principalement dans le sud de l'Irak, quelques factions kurdes et turkmènes de la région de Kirkouk étant également de cette confession. Il est intéressant de noter que les sunnites, minoritaires, détiennent le pouvoir et qu'ils sont majoritairement kurdes (28%, contre 17% d'Arabes).

Les chrétiens représentent un peu moins de 4% de la population et se retrouvent principalement dans le nord, la région de Mossoul, ou dans les villes de Bagdad et Bassorah. Le groupe le plus important appartient au peuple assyrien, réparti en deux communautés, celle des nestoriens<sup>5</sup> et celle des chaldéens<sup>6</sup>. A côté des assyriens, survivent d'autres communautés : syriens orthodoxes ou jacobites, syriens catholiques, arméniens, grecs orthodoxes, grecs catholiques.

Alors qu'auparavant Saddam Hussein et son régime contrôlaient et guidaient les prêches des mosquées, ils ont dû desserrer leur étau depuis que le pays est sous embargo, les Irakiens cherchant de plus en plus un réconfort dans la religion. L'islam semble être le seul domaine où le régime paraît céder à une pression de la société. L'inscription « Allah est grand ! » est même apparue sur le drapeau national. Aujourd'hui, Saddam Hussein, qui cite le Coran au fil de ses discours et se fait prendre en photo en train de prier, a aussi ordonné la construction d'une mosquée tous les ans, à chacun de ses anniversaires, ce qui était inimaginable il y a une dizaine d'années.

#### 1.4.3 Les principaux conflits communautaires

Les jours qui suivirent la défaite militaire de Saddam Hussein en mars 1991, le régime irakien dut contenir une poussée déstabilisatrice sur deux fronts, en raison d'importants soulèvements des Kurdes au Nord et de la population chiite du sud de l'Irak. La répression fut terrible, effectuée par les troupes d'élite irakiennes, en particulier la Garde présidentielle.

S'appuyant sur la résolution 688 des Nations unies, condamnant les violations graves des droits de l'homme commises par Bagdad contre ces populations, les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne imposèrent des zones d'exclusion aérienne à des fins de protection : au

---

<sup>5</sup> Membres de l'Eglise assyrienne apostolique qui professe, depuis le début du V<sup>e</sup> siècle, une sorte de dualité de la personne du Christ.

<sup>6</sup> Revenus à partir du XV<sup>e</sup> siècle à l'union avec Rome et qui forment la communauté chaldéenne-catholique.

nord du 36<sup>ème</sup> parallèle en avril 1991 et au sud du 32<sup>ème</sup> en août 1992. Paris a en revanche refusé de se conformer à la décision américaine en septembre 1996, d'étendre cette dernière zone au 33<sup>ème</sup> parallèle. Et aujourd'hui, même si l'aviation française reste stationnée en Arabie saoudite, elle ne survole plus les deux zones d'exclusion aérienne, qui sont devenues le lieu d'accrochages permanents entre les avions américains et britanniques et la DCA irakienne.

#### 1.4.3.1 La question chiite

Les chiites ont toujours été assimilés à l'ennemi perse. Les dirigeants baasistes ont développé une rhétorique anti-chiite plus ou moins voilée qui s'est accentuée dans les années 1970, avec notamment la répression des manifestations de février 1977 et la déportation de milliers de chiites, menée au nom de la pureté arabe.

L'opposition chiite, dont les Etats-Unis se sont toujours méfiés en la soupçonnant de collusion avec Téhéran s'articule essentiellement autour de deux composantes : l'Assemblée Suprême de la Révolution Islamique en Irak (ASRII) et le parti ad-Daawa al islami.

#### 1.4.3.2 La question kurde

La communauté kurde représente environ 25% de la population irakienne.

Protégé principalement par les aviations américaines et britanniques, bénéficiant de ressources distribuées par l'ONU et générées par la vente du pétrole irakien dans le cadre de la résolution 986 « Pétrole contre nourriture », le Kurdistan irakien est divisé en deux régions :

- la région Nord, beaucoup plus prospère que sa voisine du sud et mieux gérée, est contrôlée par le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), dirigé par Massoud Barzani. Ce dernier bénéficie de taxes tirées du commerce entre l'Irak et la Turquie avec laquelle il est très proche. Il entretient également de bonnes relations avec les Etats-Unis et n'a jamais interrompu le dialogue avec Bagdad à qui il a fait appel en 1996 dans le conflit qui l'opposait à son rival Jalal Talabani, leader de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) ;
- l'UPK contrôle le sud de la région autonome kurde, adossé à l'Iran qui a toujours été son allié.

Le conflit entre ces deux factions kurdes a fait plus de 3 000 morts entre 1994 et 1998.

L'expérience de gouvernement autonome mise sur pied en 1992 à la suite d'élections a en fait volé en éclats en 1994 en raison de différends entre les deux partis au sujet du partage des ressources au Kurdistan - notamment les droits de douane perçus aux frontières avec la Turquie et avec l'Iran - et au sujet du sort de la ville d'Erbil, capitale du Kurdistan.

En septembre 1998, les deux partis ont signé l'accord de Washington prévoyant la formation d'un gouvernement et d'un Parlement intérimaire au Kurdistan irakien. Mais depuis, leurs divergences demeurent sur la normalisation de la situation dans les villes sous leur contrôle respectif et sur la répartition des ressources financières.

## 1.5 Les sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies pesant sur le pays

Depuis son invasion du Koweït il y a bientôt douze ans, l'Irak est toujours soumis à un embargo commercial, financier et militaire en vertu de la résolution 661 du 06 août 1990 ; l'application de cette sanction se matérialise entre autres par l'interdiction des lignes aériennes civiles en partance ou à destination de ce pays. Néanmoins, à plusieurs reprises, Bagdad a bravé cette restriction pour le transport de pèlerins irakiens à la Mecque.

### 1.5.1 Les sanctions d'ordre militaire

En matière de désarmement, la résolution 687 votée un mois après la fin de la guerre du Golfe, le 03 avril 1991, - dont une partie des articles reste en vigueur - imposa à l'Irak l'élimination de toutes ses armes nucléaires, biologiques, chimiques et balistiques d'une portée supérieure à 150 km. A cet effet fut créée la Commission spéciale des Nations Unies chargée du désarmement de l'Irak, l'UNSCOM<sup>7</sup>, devant travailler de concert avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le désarmement nucléaire. En outre, cette résolution étendit l'embargo militaire pesant jusqu'alors sur les armes classiques aux armes de destruction massive.

Le 17 décembre 1999, la résolution 1284 fut adoptée pour instaurer un nouveau régime d'inspection de l'industrie d'armement irakienne, en échange de la suspension des sanctions pour une période de 120 jours renouvelables. Pour cela, une nouvelle commission fut mise en place, la Commission de surveillance, de vérification et d'inspection des Nations Unies, l'UNMOVIC, afin de reprendre les missions de l'UNSCOM qui avait quitté le territoire irakien depuis un an. Ce départ fut décidé en raison du lancement de l'opération de frappes

---

<sup>7</sup> United Nations Special COMmission.

anglo-américaines Desert Fox, du 16 au 19 décembre 1998, faisant suite à de nombreuses entraves irakiennes à la liberté des inspecteurs de l'UNSCOM. La France s'abstint au cours du vote de cette résolution, considérant non seulement que les termes employés pour évoquer les conditions de suspension des sanctions étaient trop flous et d'autre part que le désarmement de l'Irak devait entraîner une levée et non pas une suspension des sanctions à l'encontre de ce pays. De son côté, Bagdad a toujours refusé toute coopération dans le cadre de la résolution 1284, préférant le statu quo, c'est à dire « l'embargo sans les inspecteurs à l'embargo avec les inspecteurs », pour reprendre une expression du Ministre des Affaires étrangères irakien Tarek Aziz. L'UNMOVIC n'a par conséquent jamais débuté sa mission de vérification de l'armement irakien.

Pour sortir de cette impasse, mais aussi à des fins humanitaires comme nous le verrons plus loin, la résolution 1382 - dont le texte a été présenté par la France - fut adoptée par le Conseil de sécurité le 30 novembre 2001. Celle-ci marque la volonté de clarifier la résolution 1284, affirme l'attachement de l'ONU à un règlement global de la situation irakienne et ouvre la voie au rétablissement d'un contrôle sur place des armements de l'Irak.

#### 1.5.2 Les sanctions d'ordre économique

Après la résolution 661 du 06 août 1990 imposant un embargo commercial et financier, la résolution 687 du 03 avril 1991 créa un Fonds d'indemnisation de manière à ce que l'Irak répare les dommages et préjudices dont il s'est rendu coupable depuis son invasion du Koweït, y compris les atteintes à l'environnement et le gaspillage délibéré des ressources naturelles.

Par la suite, la résolution 778 du 02 octobre 1992 autorisa la saisie d'une partie des avoirs irakiens à l'étranger, qui avaient été gelés, pour alimenter le Fonds d'indemnisation.

Puis fut votée, le 14 avril 1995, la résolution 986 appelée « pétrole contre nourriture » autorisant Bagdad à procéder à des ventes limitées de pétrole par phase de 6 mois, afin de répondre à titre de mesure temporaire aux besoins humanitaires du peuple irakien. Si l'Irak en a d'abord refusé les conditions, il a ensuite signé un mémorandum d'accord avec l'ONU pour son application en mai 1996.

La part la plus importante du brut irakien est exportée par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik (Turquie) ; le reste à partir du terminal pétrolier de Mina al-Bakr dans le sud du pays. Les exportations de l'Irak donnent lieu à un versement sur un compte des Nations unies

qui permet à Bagdad d'acheter de la nourriture, des médicaments et du matériel pour reconstruire ses infrastructures. Mais les sommes sont bloquées tant que le Comité des sanctions de l'ONU n'a pas accordé son autorisation, à l'unanimité, pour les contrats d'importations irakiens. A ce titre, l'organisation américaine Human Rights Watch a dénoncé il y a deux ans le manque de transparence et le blocage des Etats-Unis au sein de ce comité.

Pour remédier à cette situation, la résolution 1382 évoquée dans le chapitre précédent fut votée. Au-delà de la reconduction du programme « Pétrole contre nourriture » pour une onzième phase semestrielle, cette résolution vise à la rédaction, dans un délai de 6 mois, d'une liste de produits à vocation duale (civile et militaire) dont l'importation par l'Irak demeure soumise au contrôle du Comité des sanctions. Par voie de conséquence, les contrats d'importation de biens et services strictement civils n'étant plus soumis à l'approbation de ce comité, il devrait en résulter une amélioration de la situation humanitaire de la population irakienne.

Des premières mesures ont heureusement été prises pour remédier à la détérioration de la situation humanitaire et des infrastructures :

- la résolution 1153 du 13 février 1998 a permis à l'Irak d'exporter tous les 6 mois l'équivalent de 5,2 milliards de dollars de pétrole au lieu de la moitié précédemment ;
- la résolution 1266 du 04 octobre 1999 a autorisé exceptionnellement ce même pays à exporter plus de 8 milliards de dollars de pétrole au cours de la période semestrielle s'étendant de juin à novembre 1999 ;
- enfin, la résolution 1293 du 31 mars 2000 a porté à 600 millions de dollars, contre 300 précédemment, la somme semestrielle allouée à Bagdad pour acheter du matériel destiné à rétablir ses infrastructures pétrolières.

## DEUXIEME PARTIE : CONSEQUENCES DES SANCTIONS

### 2.1 Le renforcement du régime irakien après une période de fragilisation

#### 2.1.1 Face au danger, les réorganisations du pouvoir irakien

Sérieusement ébranlé par la guerre du Golfe et ses répercussions internes, le régime irakien réagit par un renforcement de sa structure tribale, inspiré en particulier par le zèle des tribus dans la répression du soulèvement de mars 1991, là où les membres du parti Baas avaient témoigné au contraire d'une tiédeur suspecte. Les cercles du pouvoir se réduisent de plus en plus autour d'un noyau dur, exclusivement sunnite, constitué de trois tribus - les Doulaïmi, les Djoubouri et les Douri - et concentré sur trois pôles géographiques - Bagdad, Mossoul et Takrit. Argent, honneurs et armes sont distribués en échange des services rendus et comme gage de fidélité future. Fidèle à la logique qui avait assuré sa longévité politique, à savoir une recomposition permanente des alliances fondées sur un sens bien compris des intérêts communs, le chef de l'Etat mise sur les multiples combinaisons offertes par la complexité du système clanique, naturellement génératrice de contre-pouvoirs et antinomique avec la constitution d'un bloc homogène susceptible de déboucher sur une opposition massive et organisée. L'un des intérêts majeurs d'une stratégie reposant sur les tribus réside en effet dans la possibilité de les monter les unes contre les autres.

L'armée, humiliée par la défaite et susceptible de se retourner contre les responsables du désastre, est profondément remaniée afin de pallier toute éventualité. Un complot raté fournit au président irakien l'occasion de décapiter l'ancienne hiérarchie en faisant exécuter soixante-seize officiers dont plusieurs Takritis. L'armée est infiltrée et se voit adjoindre une "Armée populaire" issue des milices du parti Baas et commandée par un fidèle du chef de l'Etat, Taha Yassine al-Jazzraoui Ramadhan.

Les postes clés de la sécurité sont confiés à des membres du clan présidentiel : les demi-frères de Saddam, Watban et Sabaoui, sont nommés respectivement à l'Intérieur et à la Sécurité générale ; un autre demi-frère, Barzan, devient conseiller politique du président. Un cousin de celui-ci, Ali Hassan al-Majid, devient ministre de la Défense cependant que l'un de ses gendres, Hussein Kamel Hassan, prend la tête de l'industrie militaire.

Parallèlement à cette reprise en main des rouages essentiels du système sécuritaire, le contrôle de la population est doublement assuré par la poursuite de la répression et par le

maintien d'un minimum de prestations de l'Etat providence : les coupons d'approvisionnement, le versement des salaires de certains cadres de l'administration sont autant d'assurances-vie pour le système dont la survie conditionne directement celle de biens des Irakiens. En dépit de ces précautions et de ces garanties, les signes de craquement se multiplient et affectent des sphères de plus en plus proches du cœur du pouvoir.

## 2.1.2 La peau de chagrin du cercle des fidèles

### 2.1.2.1 La défection des tribus sunnites

Malgré les avantages concédés, un inquiétant mouvement de contestation a agité ces dernières années plusieurs tribus dont certaines figurent parmi les soutiens traditionnels du régime. En 1994, les Djoubouri se soulèvent, entre le sud de Mossoul et le sud de Bagdad, berceau du pouvoir et centre névralgique vital. L'année suivante, de graves troubles agitent la région de Ramadi, pourtant épargnée par la contagion de l'insurrection en 1991 et gratifiée à ce titre d'une aide au développement considérable grâce à l'attribution de grands contrats industriels et commerciaux à ses hommes d'affaires. Ces liens privilégiés avec Bagdad ne résistent pas cependant à l'offense faite à la tribu des Doulaïmi en la personne de l'un de ses membres, le général de l'armée de l'air Muhammad Mazloum al-Doulaïmi, arrêté en novembre 1994 pour "complicité dans une tentative de coup d'Etat". La restitution du corps mutilé à la famille met le feu aux poudres et suscite un brutal mouvement de révolte dont la répression se solde par huit cent cinquante arrestations et plus de cent soixante-dix morts. D'autres événements similaires secouent des régions qui passaient jusqu'alors pour des bastions inébranlables du régime : à Mossoul, deux généraux d'aviation sont exécutés sous l'inculpation de "préparation d'un coup d'Etat" et à Takrit même, plusieurs officiers sont condamnés à mort pour complot.

L'inquiétude suscitée par ces défections tient bien sûr tout d'abord à leur multiplication, mais elle tient surtout au fait qu'elles portent atteinte à des ressorts de plus en plus essentiels du régime. Ainsi les tribus sunnites du centre de l'Irak comptent-elles de nombreux généraux et commerçants dont la loyauté avant tout clanique ne saurait faire défaut sans ébranler gravement les assises du pouvoir.

### 2.1.2.2 La défection des membres du clan

Devant l'accumulation des menaces, la tension monte au sein du clan Takriti. Le plébiscite du 15 octobre 1995, qui vaut à Saddam Hussein, avec 99,96 % de "oui", un nouveau mandat de sept ans, survient à point nommé pour fournir au chef de l'Etat l'occasion d'une reprise en main du régime.

La répression s'abat tout d'abord sur ceux qui ont osé voter "non" : cinq cents arrestations sont effectuées dans la région de Ramadi, encore bouleversée par les troubles de mai et où 40 % des habitants ont manifesté par le vote leur hostilité au régime ; une trentaine d'autres contestataires sont arrêtés à Kerbela.

Fort du nouveau souffle que lui confère le scrutin, le président s'attaque dans la foulée aux éléments suspects de son propre entourage : il écarte la branche des al-Ibrahim, à laquelle appartiennent ses demi-frères, ainsi qu'une lignée de cousins, les al-Majid. Watban al-Takriti, ministre de l'Intérieur et Ali Hassan al-Majid, ministre de la Défense, perdent leurs postes ; le noyau regroupé autour du gendre du chef de l'Etat, Hussein Kamel, est démantelé.

Le cercle des fidèles se réduit aux deux fils du président qui assurent sa protection personnelle à la tête des services de sécurité. Le fils aîné, Oudaï, dirige des unités de commandos d'environ 60 000 hommes, les « fedayin de Saddam », milice créée en 1994 et qui constitue la nouvelle garde prétorienne du président. Extrêmement violent, ce dauphin présomptif a plusieurs meurtres à son actif et contrôle la contrebande du pétrole avec la Turquie via le Kurdistan irakien. Pour avoir poussé un peu loin les excès, Oudaï, qui a reçu un premier coup de semonce pour meurtre en 1988, a subi un nouveau rappel à l'ordre doublé d'une restriction de pouvoirs à l'automne 1995, sans perdre véritablement sa place de premier plan.

Sous l'effet conjugué de la montée des périls et des réorganisations opérées dans les hautes instances du gouvernement, les signes de crise et d'ébranlement se multiplient, affectant des milieux de plus en plus proches du cœur même du pouvoir. Après les tribus, c'est un autre bastion traditionnel du régime, l'armée, qui se retourne contre les autorités de Bagdad et ce en dépit du renforcement des contrôles et des garde-fous mis en place après les événements de 1991. Les tentatives isolées de coup d'Etat ou d'atteinte à la vie du président constituent en quelque sorte une longue tradition dans les milieux militaires, où l'on ne compte plus les complots déjoués et les opérations avortées. Mais au début de juin 1995, la mutinerie de tout un bataillon de l'armée irakienne dans une caserne d'Abou Gharib, à

seulement vingt kilomètres à l'ouest de Bagdad, apparaît comme un signal d'alarme plus significatif. Les rebelles sont mis hors de combat par la Garde républicaine mais l'avertissement demeure.

Une autre alerte secoue deux mois plus tard l'entourage immédiat du président. L'un des barons du régime, le général Hussein Kamel Hassan al-Majid, quitte secrètement l'Irak et trouve asile en Jordanie ; son frère cadet et leurs épouses respectives, toutes deux filles de Saddam Hussein, l'accompagnent dans l'exil. L'homme est pourtant gravement compromis avec le régime irakien : titulaire des plus hautes charges, entre autres dans le secteur ultrasensible de la défense, il est l'un des principaux artisans de la répression contre les chiites en 1991. Plus que ses états d'âme sur les dérives du système irakien, ce sont sans doute les incertitudes pesant sur son destin personnel qui ont motivé sa décision. Sa rivalité avec Oudaï - qui tolère mal son ascension foudroyante et voit en lui un concurrent potentiel - lui ayant valu une première mise à l'écart en 1991, Hussein Kamel a certainement préféré anticiper sur une nouvelle disgrâce. Mais alors que les milieux internationaux spéculent sur ce signe avant-coureur d'un effondrement imminent du régime irakien, les fuyards repentis regagnent leur pays. Sans doute sous la pression des menaces pesant sur leur entourage ; peut-être aussi parce que leur lourd passé leur ôte toute crédibilité pour constituer une véritable alternative au pouvoir de Bagdad, tant aux yeux de l'opposition irakienne qu'auprès de la communauté internationale. Quoi qu'il en soit, les représailles sont sanglantes et propres à éviter toute contagion : les gendres du président ainsi que plusieurs membres de leur famille, y compris des enfants, sont exécutés lors d'un assaut livré par des hommes des familles Majid et Siltane, en accord avec la présidence qui recourt une fois de plus aux services des tribus pour exercer sa répression ; le motif invoqué en l'occurrence étant celui de l'honneur bafoué réclamant réparation.

L'attentat contre Oudaï, fils aîné de Saddam Hussein, le 13 décembre 1996 révèle le degré d'ébranlement du clan familial des Takritis au pouvoir en Irak. Cet acte est revendiqué par le parti d'opposition chiite al-Daawa et par un groupe se réclamant du général al-Dulaymi<sup>8</sup>. Koussaï, fils cadet du président irakien, sera propulsé subitement sur les devants de la scène politique. Chargé jusqu'ici de superviser la garde républicaine, il hérite du contrôle des Phalanges « fedayin de Saddam », de celui du renseignement, du contre-espionnage et de tous les organismes économiques de l'Etat. Si l'on ajoute la direction du nouveau corps

---

<sup>8</sup> Exécuté après avoir fomenté un coup d'Etat en décembre 1994.

interarmes Oum al-Maarek, ces diverses attributions font de lui l'homme le plus influent du pays après son père.

### 2.1.3 Un régime qui s'installe pourtant dans la durée

En dépit des graves difficultés auxquelles il a été et se trouve encore confronté, le régime irakien a fait preuve d'une capacité surprenante à survivre et à se régénérer. Ainsi, le démembrement du pays amorcé par l'instauration, par l'ONU, de zones d'exclusion aérienne au nord et au sud du pays, loin de signer l'effondrement du régime, a-t-il permis à celui-ci de concentrer ses efforts sur la reprise en main de la capitale, centre névralgique du pouvoir, et de restaurer son autorité dans le sud où ne subsistent plus que quelques poches de rébellion dans les régions marécageuses. De la même manière, les autorités irakiennes ont su aménager les contraintes posées par l'embargo pour garantir la pérennité du pouvoir central. Cette capacité d'adaptation est particulièrement prégnante depuis la mise en œuvre du dispositif « pétrole contre nourriture » et le lancement par Bagdad, il y a deux ans, d'une stratégie efficace de contournement de l'embargo.

#### 2.1.3.1 L'acceptation de la résolution 986 : les premiers pas du désenclavement

L'affaire Hussein Kamel a souligné, pour le pouvoir irakien, l'ampleur du malaise qui agitait les dignitaires du régime et ce jusqu'au sein de la famille par alliance de Saddam Hussein. Les questions financières n'ont sans doute pas été étrangères à cette dilution de fidélités qui reposent pour beaucoup sur l'attribution de prébendes et la distribution d'avantages matériels. Les leçons tirées de cet épisode sanglant ont certainement participé à la décision des autorités irakiennes d'accepter en décembre 1996 la proposition faite par l'ONU à travers la résolution 986 dite « pétrole contre nourriture ». Ce revirement des positions jusqu'alors tenues par le régime irakien, qui voyait dans la mise en œuvre de ce dispositif une nouvelle atteinte à sa souveraineté en matière d'affectation de ses richesses pétrolières, peut en effet s'expliquer du fait de l'aggravation subite de la situation économique en décembre 1995 – janvier 1996 avec une inflation, jusque là maîtrisée, atteignant les 330 %. Les conditions de vie en Irak se sont effectivement dégradées. Le constat est sévère : la nourriture est strictement rationnée, les prix flambent, la situation sanitaire est préoccupante, avec un gonflement des chiffres de la mortalité infantile et des naissances prématurées. Le secteur agricole s'effondre, faute de pièces de rechange pour le matériel et du fait de l'insuffisance de la nourriture pour le bétail. Les infrastructures sont déficientes aussi bien dans le domaine de

l'eau que dans ceux du transport ou de l'électricité. Ce délabrement atteint également les piliers du pouvoir, le régime ayant épuisé tous ses ressorts de survie que représentaient le butin de guerre pris au Koweït, les réserves stratégiques, les bénéfices tirés de la contrebande...

Ainsi, la crainte d'un chaos économique et financier, qui rejaillirait directement sur la solidité du régime déjà fortement éprouvée, a certainement convaincu les autorités irakiennes à miser sur cette nouvelle bouffée d'oxygène que constituerait l'arrivée de denrées humanitaires. La mise en œuvre du dispositif « pétrole contre nourriture » a été ainsi présentée à l'intérieur comme une victoire politique du régime sur les grandes puissances, en faisant valoir que cet allègement des sanctions permettrait d'améliorer les conditions de vie de la population. Si au final, ce dispositif n'a que partiellement pallié les besoins vitaux du pays, le régime irakien y a trouvé son compte. Ce système onusien lui a donné l'occasion d'acheter ou de renforcer ses allégeances. En effet, le pouvoir central a su tirer avantage de la résolution 986 qui, progressivement, a constitué un élément décisif pour sa survie. Le dispositif onusien lui a ainsi permis de perfectionner le système de rationnement qu'il avait mis en place dès 1990. La distribution des denrées humanitaires, même sous supervision internationale, garantit sur le terrain un contrôle régional efficace et maintient la population dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'Etat. Dans le même temps, tout retard ou manquement dans la distribution est automatiquement imputé à l'ONU, le régime pouvant ainsi se décharger de toute responsabilité et alimenter la propagande à l'encontre de l'extérieur. En outre, le dispositif « pétrole contre nourriture » a été utilisé par les autorités irakiennes comme un moyen diplomatique détourné préparant la réinsertion de l'Irak sur la scène internationale. Sa mise en œuvre a effectivement symbolisé le retour de l'Irak sur le marché pétrolier, d'autant que l'autorisation faite à Bagdad d'exporter désormais des quantités illimitées de pétrole non soumises aux quotas de l'OPEP lui assure aujourd'hui près de 10,5 milliards de dollars de revenus par an. Si ces bénéfices ne lui reviennent pas directement, à travers les tractations pétrolières et la passation de contrats sur les denrées alimentaires, Bagdad se comporte comme un acteur à part entière, favorisant certains fournisseurs en fonction de leur nationalité et de la politique menée par leur gouvernement sur la question irakienne, sanctionnant les autres.

### 2.1.3.2 Le contournement de l'embargo : la réintégration régionale de l'Irak est en route

Après la crise de 1997-1998 entre l'Irak et l'ONU, période de tension accrue ayant débouché sur des frappes militaires anglo-américaines massives (opération Desert Fox, 16-19 décembre 1998), la stratégie irakienne s'est attachée à se dégager des contraintes posées par l'embargo onusien. Bien que résolument attaché à la reconduction du dispositif « pétrole contre nourriture », attachement qui souligne toute l'importance que revêt ce système dans la survie du régime, Bagdad a ainsi rompu le dialogue avec les instances onusiennes en ce qui concerne tous les autres aspects du régime de sanctions. Toute l'énergie des autorités irakiennes s'est en fait concentrée sur la capitalisation des bénéfices politiques tirés de la crise de 1997-1998. A travers cette crise, Bagdad avait en fait réussi à orchestrer une campagne médiatique porteuse sur les souffrances, réelles, de sa population. Profitant de la mobilisation accrue de l'opinion publique arabe sur la situation humanitaire irakienne, et récupérant à son compte la spirale de violence dans les Territoires palestiniens, le régime irakien s'est présenté à l'extérieur comme victime d'une politique américaine jusqu'au-boutiste peu consciente des déséquilibres en chaîne qu'elle pourrait susciter dans la région. Il est vrai que les déclarations officielles de l'Administration Clinton tout au long de la crise, soulignant la volonté de Washington d'affaiblir progressivement le régime de Bagdad jusqu'à sa fin<sup>9</sup>, laissaient entendre que quels que soient les progrès réalisés par les autorités irakiennes en matière de coopération avec les instances onusiennes, l'Irak ne saurait être réhabilité tant que Saddam Hussein resterait au pouvoir. Le Président Clinton allait prolonger les effets de ces déclarations en soutenant le 31 octobre 1998 le projet de loi du Congrès, l'« Iraq Liberation Act » qui débloquent une aide logistique, militaire et financière aux mouvements d'opposition irakiens émigrés, puis en appelant les forces vives de l'intérieur à se rebeller contre Bagdad. Tout symbolique qu'il soit, cet appel américain au renversement à terme du régime de Saddam Hussein a convaincu les autorités irakiennes à se détourner de la logique onusienne. La nouvelle stratégie de rupture engagée par Bagdad vis-à-vis de New-York s'est inscrite dans un contexte régional particulièrement porteur. Les débats alors en cours sur la catastrophe humanitaire irakienne conjugués au doute publiquement posé dans la région sur la persistance de la menace militaire irakienne ont servi progressivement à sortir Bagdad de son ostracisme régional. Conscients du danger que pourrait représenter pour leur propre stabilité

---

<sup>9</sup> Illustrée par le « discours du renversement » de Madeleine Albright, prononcé le 26 mars 1997 à l'université américaine de Georgetown.

une crise irakienne stigmatisant les frustrations politiques, sociales et économiques de leur population, certains gouvernements au Maghreb, au Proche-Orient ou même dans le Golfe, ont entamé un mouvement de réhabilitation contrôlée de l'Irak. Ce mouvement s'est inscrit à travers l'intensification des relations commerciales, licites ou illicites, avec Bagdad : la contrebande de pétrole et les trafics en tout genre se sont ainsi multipliés entre l'Irak et les pays adjacents enregistrant ces deux dernières années un volume et une fréquence encore jamais atteints ; la reprise des liaisons maritimes, aériennes et ferroviaires a symboliquement marqué une nouvelle étape dans l'effritement de l'embargo, encore souligné par la reprise des relations diplomatiques et les négociations d'accords de libre échange avec notamment la Syrie, le Liban, l'Egypte ou la Turquie. Parallèlement, le retour de l'Irak sur la scène diplomatique régionale s'est vu illustré par la participation irakienne au sommet arabe du Caire (21-22 octobre 2000) et à la Conférence islamique de Doha le 12 novembre 2000.

Si la pression régionale, voire internationale, s'exerce fortement en faveur d'une levée des sanctions, l'arrivée de la nouvelle Administration américaine n'a pas répondu à cette demande. Alors que des frappes étaient déjà régulièrement menées depuis 1998 par des avions anglo-américains dans les zones d'exclusion aérienne, le 16 février 2001, le Président Bush allait encore plus loin en lançant des bombardements massifs aux environs de Bagdad. Pour autant, la nouvelle équipe à la Maison Blanche semble avoir mesuré depuis toute l'ampleur du mouvement régional qui s'est développé en faveur de l'Irak. Ainsi, l'embarras puis le refus poli manifesté à l'été 2001 par les Etats dits « de première ligne » (Syrie, Jordanie, Turquie) au projet anglo-américain de « smart sanctions » a encore souligné la persistance du besoin d'Irak sur le marché régional. Ce projet, nécessitant une coopération régionale active en matière de contrôle des échanges irakiens sous prétexte de favoriser l'importation en Irak de biens à usage civil, a indirectement mis en lumière l'importance des activités de contrebande pour le régime de Bagdad comme pour ses voisins.

### 2.1.3.3 La contrebande pétrolière : un élément essentiel dans la consolidation du régime irakien

Au-delà de la reprise des contacts diplomatiques ou économiques officiels avec ses voisins, c'est bien par le biais du gonflement des activités de contrebande, et principalement dans le domaine pétrolier, que le régime irakien tente de monnayer sa place sur la scène régionale et internationale. Les quantités de pétrole brut exportées de manière illégale ont effectivement atteint ces derniers temps des taux records : sur un total de près de 3 millions de

barils produits par jour, près de 500 000 seraient aujourd'hui réservés aux exportations de contrebande. La Turquie, la Jordanie et maintenant la Syrie constituent les trois pays avec lesquels les détournements de pétrole échappant au contrôle de l'ONU sont les plus importants. Ces exportations sont réalisées à des prix bien inférieurs à celui du marché officiel, mais représenteraient pour les autorités irakiennes un apport illégal en devises de l'ordre de 250 millions de dollars par mois.

Combinés aux bénéfices tirés de la résolution 986, ces fonds considérables offrent à Bagdad la possibilité de faire profiter de ses largesses la nomenklatura proche du pouvoir ainsi que les unités de la Garde républicaine et de la Garde républicaine spéciale, piliers sécuritaires du régime. Ces nouvelles liquidités permettent également d'intensifier les activités du marché noir, les bénéfices tirés de ces trafics sur les biens de consommation courante étant reversés en partie au régime via l'emprise exercée sur ces réseaux par Oudaï, le fils aîné du Président irakien. Le développement de cette économie parallèle irrigue ainsi à tous les niveaux les structures du pouvoir irakien, donnant l'image globale d'un régime qui au bilan, se porte mieux qu'il y a cinq ou dix ans. Conforté par cette impression, le Président Saddam Hussein paraît vouloir clarifier ses intentions quant à sa succession, au profit de son fils cadet Koussaï. Déjà, au printemps 2001, et alors qu'il chapeautait déjà la Garde républicaine et la Garde républicaine spéciale, ce dernier avait été intronisé dans les instances dirigeantes du parti Ba'th en devenant membre du Conseil régional et co-secrétaire général adjoint du bureau militaire, nominations qui pour la première fois ont officialisé son rôle politique au sein du régime. Ces nominations ont été suivies peu de temps après par des restructurations successives opérées au sein du gouvernement irakien et des différents ministères, laissant penser que le Président Saddam Hussein travaillait déjà à verrouiller son entourage afin de préparer au mieux l'arrivée de son fils.

## 2.2 La sécurité régionale toujours menacée par des armes de destruction massive

Afin de déterminer si les sanctions internationales appliquées à l'encontre de Bagdad permettent de garantir la sécurité régionale, en freinant la course aux armements de destruction massive, nous limiterons notre étude à la comparaison des activités menées dans ce domaine par les deux voisins et ennemis héréditaires : l'Irak et l'Iran. Sachant que les arsenaux détenus par la Syrie, l'Égypte et Israël constituent également une source de préoccupation, dans un contexte de fragilisation de la paix dans la région engendrée par le conflit israélo-palestinien.

L'Irak n'est plus soumis à un contrôle international dans les domaines nucléaire, biologique, chimique et balistique, après le départ de l'UNSCOM en décembre 1998. Quant à l'Iran, il entretient avec la Russie des coopérations balistiques et nucléaires qui nourrissent des doutes marqués sur ses intentions. Sans oublier la situation des programmes chimique et biologique dans ces deux pays, qui sont pour le moins sources d'interrogations. Plus globalement, la deuxième Intifada qui a cours aujourd'hui dans cette partie du monde ne peut que nourrir une course aux armements de destruction massive.

Face au maintien des ambitions irakiennes dans ce domaine, les gouvernements européens sont divisés. Partisans de la fermeté face au régime de Bagdad, les Britanniques participent à la campagne aérienne de basse intensité menée continuellement contre ce pays par les Etats-Unis depuis décembre 1998. Dans le même temps, la France privilégie une approche diplomatique et cherche à concevoir les voies et moyens d'une sortie de l'embargo compatible avec le maintien d'une forme de contrôle à long terme des projets irakiens. Les autres Européens, peu audibles sur ce dossier, se répartissent entre ces deux pôles. Ces divisions interdisent aux Européens de proposer conjointement une solution conforme à la fois à l'objectif de la lutte contre la prolifération et à la nécessité de sortir de la situation présente.

Quant aux activités menées par l'Iran dans les domaines nucléaire, biologique, chimique et balistique, elles ont notamment conduit des responsables de l'Union européenne à présenter aux Etats-Unis, le 16 janvier 1998, une liste secrète de quinze mesures destinées à prévenir l'acquisition d'armes de destruction massive par Téhéran et à lutter contre le terrorisme.

## 2.2.1 Des programmes irakiens d'armes de destruction massive désormais libérés de tout contrôle international

### 2.2.1.1 Programme nucléaire : le maintien d'une expertise scientifique et technique

Les inspections conduites en Irak par l'AIEA après la guerre du Golfe, en application de la résolution 687 du Conseil de sécurité des Nations Unies, permirent de mettre la main sur des documents prouvant que l'Irak avait massivement violé le Traité de non-prolifération (TNP) auquel il avait adhéré, en poursuivant en toute clandestinité un important programme nucléaire connu sous le code secret de "Pétrochimique 3".

D'après les experts de l'AIEA, sans la guerre du Golfe, l'Irak aurait pu fabriquer sa première bombe atomique dès l'automne 1993, à partir d'uranium enrichi de qualité militaire produit localement.

L'une des caractéristiques majeures du programme irakien réside dans la multiplicité des voies techniques de production de matières fissiles qu'il a empruntées. En fait, presque toutes les techniques connues d'enrichissement de l'uranium ont été expérimentées, à des stades plus ou moins avancés : séparation par isotope électromagnétique, centrifugation, enrichissement chimique, diffusion gazeuse, séparation isotopique par laser. Sans compter par ailleurs les tentatives clandestines de production et de séparation de plutonium à partir d'une infrastructure qui était pourtant placée sous le contrôle de l'AIEA.

Le développement totalement indigène du programme d'enrichissement de l'uranium par séparation électromagnétique a été rendu possible par l'abondante littérature ouverte sur le sujet et l'astuce des ingénieurs irakiens qui ont utilisé des techniques modernes sur un procédé d'enrichissement considéré comme obsolète par le monde occidental.

Le programme d'enrichissement de l'uranium par centrifugation gazeuse, développé plus tard, s'est au contraire appuyé sur une politique active d'acquisition de matériaux et de savoir-faire auprès de pays étrangers. Notamment, trois scientifiques allemands ont, par des canaux séparés, fourni des conseils précieux à l'Irak dans ce domaine. Les deux autres voies – enrichissement chimique et séparation isotopique au laser – n'ont été suivies qu'à la marge. Aux dires des scientifiques irakiens, la première aurait été abandonnée en 1987 faute des infrastructures nécessaires ; quant à la seconde, niée dans un premier temps par le gouvernement, elle a vu son existence admise après qu'une inspection de l'AIEA en a apporté la preuve irréfutable en 1994.

S'agissant de la voie du plutonium, celle-ci est restée à un stade très limité, la capacité irakienne de séparation du plutonium ne dépassant pas 60 grammes par an.

Quant à la mise au point des armes, elle n'en était qu'à ses débuts au moment de l'intervention alliée.

La guerre du Golfe et ses conséquences ont sans conteste entraîné une régression majeure des capacités irakiennes dans le domaine nucléaire : de nombreuses infrastructures liées au programme nucléaire militaire ont été détruites par les bombardements alliés, quant elles n'ont pas été démantelées par les Irakiens eux-mêmes, soucieux de tromper les inspections. Les destructions opérées par l'AIEA ont achevé d'éliminer ces infrastructures. Le

19 septembre 1994, le directeur général de l'AIEA pouvait ainsi déclarer que l'agence de Vienne avait achevé la destruction et le déménagement de toutes les infrastructures nucléaires connues de l'Irak.

Les révélations du Général Hussein Kamel, après sa défection en Jordanie en août 1995, montrèrent que la communauté internationale n'en avait pas fini avec le programme nucléaire irakien. L'ancien ministre de l'industrie et de l'industrialisation militaire avoua, entre autres, qu'à la suite de l'invasion du Koweït en août 1990, Saddam Hussein avait donné l'ordre de lancer un "crash-programme" destiné à doter l'Irak, le plus rapidement possible, d'une arme nucléaire rudimentaire, grâce à l'extraction de matières fissiles militaires du combustible de réacteurs de recherche placés sous contrôle international. Les révélations du Général conduisirent en outre l'AIEA à de nouvelles découvertes sur le processus de mise au point de l'arme nucléaire irakienne.

En 1996, cette même agence souligna que ses précédentes déclarations concernant la destruction et le déménagement des infrastructures nucléaires irakiennes devaient être tempérées par le fait que l'expertise scientifique, technique et humaine restait en place, constituant une base idéale pour la reprise éventuelle du programme.

Au cours de l'année 2000, l'Américain Paul Leventhal, Président du Nuclear Control Institute, affirma que 200 ingénieurs irakiens poursuivaient leurs travaux sur des projets secrets, que le trafic routier entre la Turquie et l'Irak restait largement incontrôlé et que l'AIEA avait autorisé Bagdad à conserver 1,7 tonne métrique d'uranium 235 enrichi à 3,6 %.

#### 2.2.1.2 Des stocks probables d'armes chimiques

Rappelons tout d'abord que les agents de guerre chimique sont répartis entre quatre catégories principales, en fonction de leurs effets sur l'organisme :

- les vésicants qui se présentent sous forme de liquides épais pouvant agir non seulement par inhalation lorsqu'ils sont vaporisés, mais aussi sur la peau dont ils détruisent les cellules. S'ils atteignent l'appareil respiratoire, ils causent la mort par asphyxie. La substance vésicante la plus célèbre est l'hypérite ou gaz moutarde, du nom de l'attaque allemande d'Ypres en avril 1915 (5000 morts et 15 000 blessés) ;
- les suffocants (chlore, phosgène, diphosgène), également sous forme de liquides mais plus volatils que les vésicants. Agissant exclusivement par inhalation, ils provoquent un oedème du poumon et l'asphyxie ;

- les hémotoxiques (chlorure de cyanogène, acide cyanhydrique utilisé par les nazis dans les chambres à gaz), qui détruisent les globules rouges et ont pour effet secondaire un empoisonnement par l'arsenic ;
- les neurotoxiques (sarin, tabun, soman, VX), qui provoquent la paralysie des muscles, notamment respiratoires. Ils sont dérivés d'ingrédients entrant dans la fabrication des insecticides, des engrais et de certains colorants.

A ce titre, les installations industrielles destinées à la fabrication de pesticides, de produits pharmaceutiques ou pétrochimiques se prêtent facilement à des détournements. On estime qu'une usine chimique civile peut être convertie à la fabrication de substances toxiques militaires puis revenir à sa production licite en moins de 12 heures.

L'Irak avait développé, avant la guerre du Golfe, un programme massif d'armement chimique reposant sur les installations connues de recherche et de production suivantes :

- trois complexes à Samara, capables de produire sarin et tabun, mais ayant besoin pour cela d'importer les précurseurs ;
- une usine à Al-Qaim et trois autres à Al-Fallajah, fabriquant 2 000 tonnes de neurotoxiques ;
- un complexe près de Mossoul, connu sous le nom de Saad 16.

Ces installations bénéficièrent de l'aide généreuse de nombreuses sociétés allemandes<sup>10</sup> et dans une moindre mesure hollandaises.

Conformément aux dispositions de la résolution 687 du 3 avril 1991, l'Irak communiqua aux Nations Unies un inventaire de son arsenal chimique dont les chiffres – très supérieurs aux estimations des experts occidentaux – étaient impressionnants, compte tenu des destructions engendrées par les six semaines de bombardements alliés lors de l'opération Desert Storm :

- 11 131 obus chimiques ;
- 6 920 roquettes de 120 mm, 2 500 têtes de missiles de type Saqr-30 et 200 bombes DB-Z chargées de sarin ;
- 75 tonnes de sarin, 150 tonnes de tabun et 280 tonnes de gaz moutarde.

---

<sup>10</sup> Plus de cinquante firmes allemandes auraient été, début 1991, poursuivies en justice pour avoir collaboré aux programmes chimique et biologique irakiens.

Depuis la fin de la guerre du Golfe, l'Irak a reconstruit des infrastructures clés de son infrastructure chimique commerciale et a tenté, sous couvert d'usage civil, de se procurer des biens à double usage. D'après le Pentagone, si le programme chimique irakien a subi des dommages considérables suite aux bombardements alliés et aux destructions opérées par l'UNSCOM, il est vraisemblable que Bagdad a caché des précurseurs, des agents et des munitions chimiques, ainsi que de la documentation en vue d'une reprise de son programme. De son côté l'UNSCOM, peu de temps avant son départ de l'Irak en décembre 1998, acquit la conviction que ce pays avait masqué des informations sur son programme passé et disposait de munitions chimiques en nombre supérieur à ce qu'il avait déclaré. Un document de l'armée de l'air irakienne saisi par les inspecteurs de l'ONU révéla en effet que le nombre de ce type de munitions consommées lors de la guerre contre l'Iran était en réalité inférieur de 6 000 unités aux chiffres déclarés par Bagdad.

Enfin, l'expérience acquise par l'UNSCOM a conduit les experts de l'ONU à estimer que l'Irak - qui n'a pas signé la Convention internationale sur les armes chimiques (CIAC) de 1993 - avait la capacité de relancer son programme chimique militaire en quelques mois voire quelques semaines.

#### 2.2.1.3 Une reprise possible de la production d'agents biologiques en cas de levée des sanctions

Une arme biologique est le résultat de l'association de tout agent infectieux avec un vecteur (obus d'artillerie, bombe, missile, aérosol). Les agents biologiques utilisés pour la fabrication de telles armes sont soit des organismes vivants, soit des toxines.

Les organismes vivants peuvent être :

- les bactéries à l'origine de la peste, de l'anthrax ou de la tularémie ;
- les rickettsies provoquant la fièvre Q ;
- les virus pouvant causer des maladies telles que la variole, la fièvre jaune, d'Ebola ou de Marbourg ;
- les champignons, qui agissent essentiellement sur les récoltes.

Les toxines se définissent pour leur part comme des produits non vivants issus de plantes ou de micro-organismes, tels que le ricin ou la toxine botulique. La plupart des toxines sont cependant d'origine chimique ; on entre alors dans le domaine jusqu'alors à

peine exploré des biotechnologies, de même qu'on se heurte au problème de la frontière floue entre le chimique et le biologique.

La couverture d'activités biologiques militaires est peut-être plus facile que dans le domaine chimique, dans la mesure où non seulement les activités industrielles, mais également les activités médicales et scientifiques peuvent servir de prétexte à l'acquisition de souches.

S'il existe depuis 1972 une convention d'interdiction de l'arme biologique, celle-ci ne comporte aucun protocole de vérification. L'Irak a signé cette convention en mai 1972, mais ne l'a ratifiée qu'en juin 1991.

L'existence d'un programme biologique militaire en Irak était connue depuis 1988. D'après les experts américains, ce pays a obtenu ses souches d'anthrax les plus virulentes auprès de l'American Type Culture Collection à Rockville, dans le Maryland, l'une des plus grandes banques de micro-organismes. Il a mené un programme de recherche et de production extrêmement actif<sup>11</sup>, contrôlé par les Nations Unies entre 1991 et 1998, bien que Bagdad soit suspecté d'en avoir dissimulé certains éléments.

En outre, ce programme ne s'est vraisemblablement pas arrêté après la guerre du Golfe. L'Irak aurait ainsi tenté d'acheter, en 1995, des équipements de fermentation destinés en théorie à la production de protéines pour le bétail ; mais en assortissant sa demande d'un équipement de filtration capable de purifier l'air à 99,99 %, niveau utilisé seulement dans les laboratoires de mise au point d'armement biologique.

Enfin, les Etats-Unis soutiennent qu'en cas de levée des sanctions, Bagdad reprendrait immédiatement un programme offensif dans la mesure où il a conservé la base technique nécessaire.

#### 2.2.1.4 L'acquisition en cours d'une capacité balistique de courte portée susceptible de s'étendre à des systèmes plus performants

Avant la guerre du Golfe, l'Irak avait réussi à augmenter de manière significative la portée de ses Scud d'origine soviétique de 375 km à 600 km, mais les missiles ainsi obtenus étaient notoirement instables en vol.

---

<sup>11</sup> L'Irak a été détenteur des agents biologiques suivants : anthrax, toxine botulique, gangrène gazeuse, aflatoxine, mycotoxines Trichothécène, charbon du blé, ricine, conjonctivite hémorragique, rotavirus, variole des chameaux.

De 1984 à 1989, Bagdad avait également participé avec l’Egypte et l’Argentine au programme Condor II dont l’objectif était de développer un missile à propergol solide d’une portée de 1 000 km.

Depuis 1991, conformément à la résolution 687 de l’ONU prescrivant la destruction de tous les missiles irakiens d’une portée supérieure à 150 km, 817 missiles Scud ont été reconnus détruits par l’UNSCOM à l’été 1997, sur les 819 répertoriés par cette même commission. Des doutes subsistent donc sur les deux missiles manquants ; en outre, l’Irak pourrait avoir réussi à dissimuler quelques éléments de missiles Scud.

Le 10 novembre 1995, les autorités jordaniennes interceptèrent une cargaison à destination du territoire irakien contenant 240 gyroscopes russes utilisés dans les systèmes de guidage de missiles, ainsi que des accéléromètres. Un peu plus d’un mois plus tard, l’UNSCOM récupérait dans le Tigre, à proximité de Bagdad, 200 autres composants provenant de missiles russes SS-N-18.

Au début de l’année 1996, la commission spéciale de l’ONU en était arrivée à la conclusion que ce pays avait repris ses efforts d’acquisition de matériels à l’étranger pour son programme balistique. Elle avait de plus mis la main sur des contrats signés entre 1993 et 1998, prouvant que l’Irak cherchait à se procurer des technologies de missiles sophistiquées auprès d’entités ukrainiennes, russes et roumaines.

Disposant toujours d’un savoir-faire considérable dans le développement des missiles, Bagdad travaille actuellement à la mise au point du missile à propulsion solide Ababil-100 et du missile à propulsion liquide Al Samoud, tous deux d’une portée inférieure à 150 km dans le respect de la résolution 687.

Bien que l’Irak a perdu l’essentiel de l’infrastructure utilisée pour ses programmes de missiles balistiques et qu’il lui faudra donc beaucoup de temps pour la reconstituer, ces programmes pourraient toutefois constituer le germe de missiles futurs de portée supérieure.

L’absence de toute inspection depuis la fin de l’année 1998 ne peut qu’inciter au pessimisme, plus encore au regard des rumeurs sur les exportations illégales de pétrole à partir d’Irak, qui lui permettraient de trouver une source de devises étrangères importante.

## 2.2.2 Le développement inquiétant des programmes iraniens d'armes de destruction massive

### 2.2.2.1 Une possible détention de l'arme nucléaire vers la fin de la décennie

L'Iran est signataire du TNP, du TICE<sup>12</sup> et d'un accord de garanties avec l'AIEA.

Bien que la plupart des experts occidentaux, généralement sur la base de sources des services de renseignement, estiment que l'Iran a bel et bien un programme nucléaire, il n'existe aucune preuve formelle et irréfutable de l'existence d'un tel programme. Les principales interrogations portent, d'une part sur le lien entre celui-ci et le programme civil nucléaire avéré, d'autre part sur le calendrier du programme iranien.

A la lecture des publications de source quasi exclusivement américaine, trois conclusions peuvent être tirées :

- l'Iran possède la technologie de base pour construire une bombe mais n'a pas les moyens de disposer rapidement d'uranium ou de plutonium militaire, à moins de s'en procurer auprès d'un autre pays. Il s'efforce d'acquérir toutes les technologies en rapport avec le nucléaire – principalement auprès de la Russie -, y compris des réacteurs de recherche et de puissance qui pourraient soutenir indirectement son programme d'armements nucléaires ou être réorientés au profit de celui-ci, ainsi que pour former ses propres experts ;
- les inquiétudes iraniennes sur l'éventualité de frappes préventives par Israël ou par les Etats-Unis le conduisent à adopter un profil bas et une politique très prudente de développement de son programme nucléaire ;
- selon certains experts, l'Iran pourrait disposer d'un engin nucléaire d'ici quatre à six ans en utilisant ses propres matières fissiles enrichies et il lui faudrait cinq à huit ans pour acquérir la capacité de mettre au point une arme nucléaire adaptable à un missile de longue portée. D'autres sources, qui paraissent plus fiables, estiment que l'Iran aurait besoin d'au moins dix ans pour parvenir au stade de production d'armes nucléaires, à la condition qu'il puisse se procurer équipements et biens à l'étranger.

---

<sup>12</sup> Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

#### 2.2.2.2 Un probable arsenal chimique destiné à faire face à une nouvelle menace irakienne

L'Iran a débuté ses travaux sur les armes chimiques au début des années 1980. Quelques années plus tard, il dispose d'une infrastructure lui permettant de produire suffisamment d'agents létaux – acide cyanhydrique, phosgène, chlore – pour en équiper ses armes dont il se sert d'ailleurs contre l'Irak. A cette fin, Téhéran s'est essentiellement équipé grâce à des entreprises européennes, officiellement pour acquérir des usines de pesticides ; s'agissant des souches, il s'est appuyé sur son ambassade à Bonn pour trouver les contacts et relais nécessaires.

A la fin de la guerre contre l'Irak, et plus encore après la guerre du Golfe, l'Iran s'est heurté à des difficultés auprès de ses fournisseurs européens habituels, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne ayant décidé d'unir leurs efforts pour limiter les transferts de biens et technologies vers ce pays. Malgré ce revers, Téhéran aurait réussi à poursuivre activement son programme, lui permettant de produire, selon la CIA, mille tonnes d'armes chimiques chaque année. La Chine serait l'un de ses principaux fournisseurs ; fin 1996, elle lui aurait ainsi livré environ 400 tonnes d'agents chimiques destinés à la production de gaz neurologiques. L'Inde aurait également assisté l'Iran dans la construction d'une usine importante à Qazvim, près de Téhéran, destinée à la production d'un précurseur majeur de gaz neurologique, le pentasulfide de phosphore. D'autre part, certains rapports font état de la présence en Russie d'Iraniens travaillant sur les armes chimiques et biologiques sous couvert de coopération civile.

Bien que l'Iran ait ratifié, en juin 1997, la convention d'interdiction des armes chimiques, il n'est donc pas exclu qu'il se garde les moyens de réagir rapidement en cas de réactivation de la menace irakienne.

#### 2.2.2.3 Une capacité suspectée de production d'agents biologiques

L'Iran a ratifié en août 1973 la convention d'interdiction de l'arme biologique. Néanmoins, son intérêt pour ce type d'arme est signalé par les services de renseignement américains à partir de 1996.

Graham Pearson, du Mercury Center, notait en 1998 que « les pays occidentaux avaient remarqué des tentatives de la part d'Iraniens pour acheter, de manière non officielle,

des technologies et des matériaux spécifiquement utilisés pour la production d'armes biologiques, en particulier de mycotoxines ».

D'après le secrétariat d'Etat américain à la Défense, l'Iran « possède l'expertise et l'infrastructure nécessaires pour soutenir un programme biologique. Il pourrait détenir des agents biologiques en petites quantités ».

Rien ne permet donc d'exclure qu'en plus de son programme de recherche, l'Iran ne produise également des agents biologiques.

#### 2.2.2.4 Une capacité balistique croissante qui menace l'ensemble de la région

L'Iran possède une panoplie de Scud B et C construits localement, dont la portée et la charge utile sont respectivement de 300 km / 1 000 kg et 500 km / 770 kg.

Bénéficiant a priori de l'aide de la Corée du Nord, de la Russie et de la Chine, Téhéran développe depuis environ dix ans le Shihab III d'une portée de 1 300 km pour une charge d'emport de 1 000 kg. Plusieurs tirs d'essai de ce missile ont déjà eu lieu depuis 1998, suscitant à chaque fois l'inquiétude des dirigeants saoudiens et israéliens.

Enfin, avec la coopération d'experts russes, l'Iran se serait lancé depuis quelques années dans la mise au point du missile Shihab IV, d'une portée souhaitée de l'ordre de 2 000 km.

## CONCLUSION

Les sanctions imposées à l'Irak par le Conseil de sécurité des Nations Unies visaient à l'instauration dans ce pays d'un régime respectueux des droits de l'Homme et propre à garantir la stabilité régionale. Comme nous venons de le voir, ces objectifs sont loin d'être atteints et de surcroît, comme cela est souvent le cas dans les pays frappés d'embargo, la population irakienne souffre. Face à cette situation, les avis s'opposent entre les partisans d'une ligne dure représentée par les Américains et les Britanniques et ceux plus modérés, tels que la France et la Russie, attachés à la préservation à la fois d'un certain dialogue et d'un contrôle des armements. Quoi qu'il en soit, tout tend à démontrer que la politique adoptée par l'ONU dans cette partie du monde n'est pas satisfaisante : malnutrition, prolifération des armes de destruction massive, gravité du conflit israélo-palestinien, etc. A l'heure où les Etats-Unis évoquent l'éventualité d'une nouvelle campagne militaire contre l'Irak dans le cadre de leur lutte contre le terrorisme, il conviendrait peut-être de s'attaquer aux maux qui génèrent les haines entre les peuples.

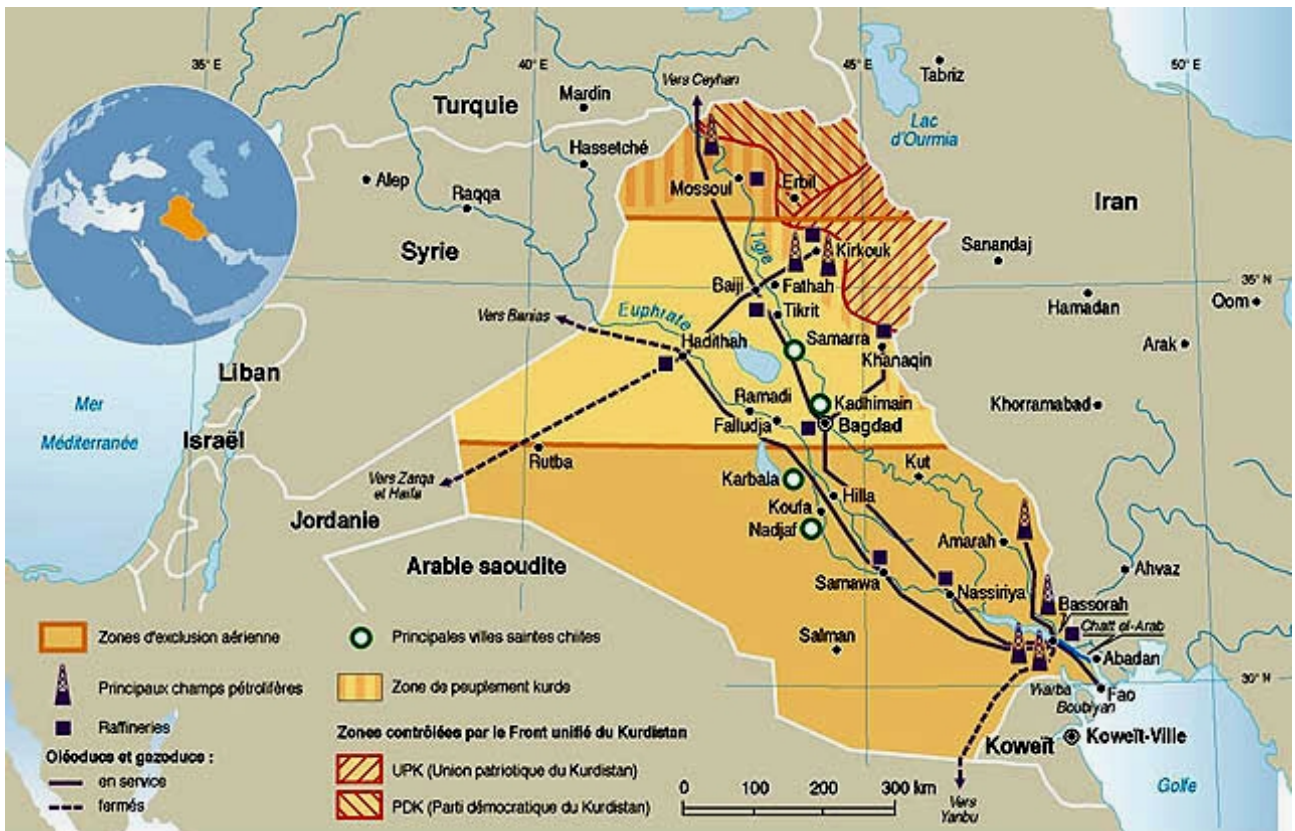
## ANNEXES

Annexe 1 : carte physique de l'Irak et de son environnement



Source : MICROSOFT, Atlas mondial ENCARTA 2001, Grande-Bretagne; 2001.

Annexe 2 : carte détaillée de l'Irak actuel



Source : REKACEWITZ Philippe, L'Irak , 9 ans après la Guerre du Golfe, le Monde diplomatique, janv 2000.

### Annexe 3 : géopolitique du pétrole au Moyen-Orient



Source : THUAL François, Le Douaire de Byzance, Paris; Ellipses (l'Orient politique), 1998.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES EN FRANÇAIS

- BALENCIE Jean-Marc et de LA GRANGE Arnaud, Mondes rebelles, Paris ; Editions Michalon, novembre 2001.
- CHAUPRADE Aymeric, Géopolitique : Constantes et changements dans l'histoire, Paris ; Ellipses, août 2001.
- DULAIT André, THUAL François, Bagdad 2000 : L'avenir géopolitique de l'Irak, Paris ; Ellipses (collection l'Orient politique), novembre 1999.
- LELLOUCHE Pierre, CHAUVEAU Guy-Michel et WARHOVER Aloyse, Rapport d'information sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, Paris ; Assemblée nationale, décembre 2000.
- RONDOT Philippe, L'Irak, Paris ; PUF (Que sais-je ?), n°1771, janvier 1995.
- SAINT-PROT Charles, Histoire de l'Irak : De Sumer à Saddam Hussein, Paris ; Ellipses (collection l'Orient politique), février 1999.

### ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

- Site internet <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/irak/onu>, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	3
PREMIÈRE PARTIE : GENERALITES SUR L'IRAK .....	4
1.1 GEOGRAPHIE.....	4
1.2 HISTOIRE .....	4
1.2.1 De Sumer à Saddam Hussein.....	4
1.2.2 La guerre Iran-Irak.....	6
1.2.3 La guerre du Golfe.....	7
1.2.3.1 Rappel des événements.....	7
1.2.3.2 Une guerre pour le droit, mais aussi pour le pétrole .....	8
1.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE.....	10
1.3.1 Le parti Baas .....	10
1.3.2 Les institutions.....	11
1.3.3 Une opposition irakienne divisée .....	12
1.4 POPULATION .....	13
1.4.1 Langue.....	13
1.4.2 Vie religieuse .....	13
1.4.3 Les principaux conflits communautaires .....	14
1.4.3.1 La question chiïte.....	15
1.4.3.2 La question kurde.....	15
1.5 LES SANCTIONS DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES PESANT SUR LE PAYS .....	16
1.5.1 Les sanctions d'ordre militaire.....	16
1.5.2 Les sanctions d'ordre économique.....	17
DEUXIEME PARTIE : CONSEQUENCES DES SANCTIONS.....	19
2.1 LE RENFORCEMENT DU REGIME IRAKIEN APRES UNE PERIODE DE FRAGILISATION .....	19
2.1.1 Face au danger, les réorganisations du pouvoir irakien.....	19
2.1.2 La peau de chagrin du cercle des fidèles.....	20
2.1.2.1 La défection des tribus sunnites .....	20
2.1.2.2 La défection des membres du clan.....	21
2.1.3 Un régime qui s'installe pourtant dans la durée.....	23
2.1.3.1 L'acceptation de la résolution 986 : les premiers pas du désenclavement.....	23
2.1.3.2 Le contournement de l'embargo : la réintégration régionale de l'Irak est en route.....	25
2.1.3.3 La contrebande pétrolière : un élément essentiel dans la consolidation du régime irakien.....	26
2.2 LA SECURITE REGIONALE TOUJOURS MENACEE PAR DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE .....	27
2.2.1 Des programmes irakiens d'armes de destruction massive désormais libérés de tout contrôle international .....	28
2.2.1.1 Programme nucléaire : le maintien d'une expertise scientifique et technique .....	28
2.2.1.2 Des stocks probables d'armes chimiques.....	30
2.2.1.3 Une reprise possible de la production d'agents biologiques en cas de levée des sanctions.....	32
2.2.1.4 L'acquisition en cours d'une capacité balistique de courte portée susceptible de s'étendre à des systèmes plus performants.....	33
2.2.2 Le développement inquiétant des programmes iraniens d'armes de destruction massive.....	35
2.2.2.1 Une possible détention de l'arme nucléaire vers la fin de la décennie .....	35
2.2.2.2 Un probable arsenal chimique destiné à faire face à une nouvelle menace irakienne.....	36
2.2.2.3 Une capacité suspectée de production d'agents biologiques .....	36
2.2.2.4 Une capacité balistique croissante qui menace l'ensemble de la région.....	37
CONCLUSION .....	38
ANNEXES.....	39
ANNEXE 1 : CARTE PHYSIQUE DE L'IRAK ET DE SON ENVIRONNEMENT .....	39
ANNEXE 2 : CARTE DETAILLEE DE L'IRAK ACTUEL .....	40
ANNEXE 3 : GEOPOLITIQUE DU PETROLE AU MOYEN-ORIENT.....	41